



Le Président

**Monsieur Jean-Michel DELVERT**  
**Sous-Préfet de la Sarthe**  
**36 rue Pape-Carpantier**  
**BP 70135**  
**72205 LA FLECHE Cedex**

***Objet : Sécurité des piétons et personnes en situation de handicap à VAAS (72)***

Paris le 6 juillet 2017

Monsieur le Sous-Préfet,

L'association Les Droits du Piéton que je préside a été alertée par des administrés de la commune de VAAS (72) concernant la sécurité des piétons en général et plus particulièrement les personnes en situation de handicap.

À cet effet, nous vous adressons, en pièce jointe, la lettre que nous adressons à Madame la maire de VAAS afin qu'elle prenne les dispositions pour faire respecter le Code de la route dans sa commune.

Nous attirons votre attention sur la sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons et personnes en situation de handicap, ceux-ci paient un lourd tribut. C'est ainsi qu'en 2016, **on a dénombré 559 piétons tués sur la chaussée**, soit + 19% par rapport à 2015, sans compter les blessés hospitalisés, au moins 4500 (chiffres publiés le 26 juin 2017 par le Ministère de l'Intérieur).

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête et vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président  
JP Lechevalier

Copie : Lettre à :  
Madame la maire de VAAS  
Mairie de VAAS  
37 rue Anatole Carré  
72500 VAAS